Prix de thèse/aide à la publication Marie-Antoinette Van Huele



Le Fonds Marie-Antoinette Van Huele est un fonds important qui fut constitué initialement au sein de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Née en 1917 à Blois (France), Marie-Antoinette Van Huele entreprit à l'ULB des études de Philologie Romane.

Durant toute sa vie, elle poursuivit son apprentissage dans divers domaines en suivant des cours isolés au sein de l'ULB.

Veuve du professeur de chimie Victor Hauchard et sans descendance, elle légua une importante somme d'argent ainsi que certains biens privés à la Faculté de Philosophie et Lettres.

La donatrice souhaita que ce Fonds puisse venir en aide à des projets de toutes formes et de tous ordres (culturels, sociaux, pédagogiques, etc.). Afin de respecter au mieux cette demande, les autorités des Facultés de Lettres, Traduction et Communication et de Philosophie et Sciences sociales décidèrent d'investir annuellement une partie de cet argent dans la création d'un Prix de thèse et/ou d'une aide à la publication qui récompenserait des

thèses soutenues dans les domaines suivants : Philosophie ; Langues, Lettres et Traductologie ; Histoire, Histoire de l'art et Archéologie ; Information et Communication ; Art et Sciences de l'art ; Arts du spectacle et Technique de diffusion et de communication ; et Sciences des religions.

Chaque année, une somme de 6000 € est distribuée de manière égale entre les deux facultés, 1500€ par thèse, à l'octroi d'un et/ou d'une aide à la publication.

A qui s'adresse ce Prix?

- Aux docteur.es ayant soutenu une thèse à l'ULB dans un des domaines d'études qui étaient repris au sein de l'ancienne Faculté de Philosophie et Lettres :
 - Philosophie
 - Langues, Lettres et Traductologie
 - Histoire, Histoire de l'art et Archéologie
 - Information et Communication
 - Art et Sciences de l'art
 - Arts du spectacle et Technique de diffusion et de communication
 - Sciences des religions

Pour quel type de projet?

Le ou les prix seront attribués par la Faculté de Lettres, Traduction et Communication, et par la Faculté de Philosophie et Sciences Sociales à des thèses de doctorat publiées ou non.

Chaque Faculté, sera libre d'octroyer un prix de thèse (éventuellement au paiement ou au remboursement d'une partie des frais qu'elle entraîne) et/ou une aide à la publication (rendant ainsi possible la publication de la thèse) sur base de l'unique critère de la qualité des dossiers déposés. Les thèses concernées sont celles défendues en 2023-2024 et 2024-2025.

Quand et comment candidater?

- Le dossier doit comprendre la thèse proposée, par voie électronique et un exemplaire papier, une lettre indiquant les possibilités de publication, le cas échéant, le rapport du jury de thèse et un curriculum vitae.
- Les candidatures sont à déposer au secrétariat des Prix Facultaires de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales auprès de Mme Charik Yamina (Bureau H3.232) et à l'adresse <u>prixfonds.phisoc@ulb.be</u> pour le **13 janvier 2026** au plus tard.